

AMAR TOU A LA CHAÎNE I DE LA RADIO NATIONALE

“Les maladies infectieuses ont régressé en Algérie”

Hôte hier de l'émission "Tahaoulete" de la Chaîne I de la radio nationale, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Amar Tou, n'a pas écarté la possibilité de transformer, prochainement, la commission nationale des greffes de cornée, installée récemment, en une agence ou banque de cornées. La demande nationale en cornées, importées des Etats-Unis, augmentant, cela nécessitant une bonne organisation du travail et la fixation de l'agenda des rendez-vous pour les malades selon le ministre de la Santé. En fait, une commission nationale de la greffe rénale a été également installée et une commission nationale de lutte contre la surdité profonde sera mise en place la semaine prochaine, selon Amar Tou. Ce faisant, ce dernier a affirmé que les maladies infectieuses ont fortement régressé en Algérie même si les médias et l'opinion publique en sont persuadés du contraire. Tout en notant que l'expansion urbanistique et la mauvaise qualité de l'eau peuvent expliquer la résurgence



de la typhoïde, Amar Tou n'en a pas moins relevé que son taux d'incidence a baissé, entre 1999 et 2006 de 8% à 2,48%. Réitérant en cela le constat, lié à la transition épidémiologique, d'une moindre prévalence des maladies infectieuses et d'une plus grande prévalence des maladies chroniques (cancers, maladies vasculaires, diabète, affections de la mère et de l'enfant, maladies du troisième âge...).

A ce propos, le ministre de la Santé d'insister et sur la prévention et sur la mise en place progressive de structures hospitalières spé-

cialisées pour le traitement de ces maladies chroniques ainsi que pour les victimes de la drogue et les malades mentaux.

Des structures spécialisées intégrées à la nouvelle carte sanitaire, mise en place de manière progressive selon Amar Tou, notant au passage la réduction notable des transferts des malades à l'étranger, supprimés à l'échéance 2009. Remodelant la carte sanitaire de 1983 et de type pyramidal (de la salle de soins de base au centre hospitalo-universitaire en passant par la clinique, la polycli-

nique, l'hôpital général et l'hôpital spécialisé), cette nouvelle carte consolide selon lui le principe de soins de proximité spécifique ainsi que la prévention. Concernant la révision de la tarification des actes médicaux, elle devrait s'achever d'ici deux mois selon le ministre de la Santé, assuré d'avancer dans la bonne voie en matière de contractualisation. Insistant sur le recyclage, la formation appuyée par l'expertise étrangère ainsi que l'amélioration de la gestion des hôpitaux et la maintenance, l'hôte radiophonique a assuré d'arriver, d'ici trois ans, à une couverture sanitaire équilibrée et bonne du pays. Cela tant en structures hospitalières et matériels médicaux qu'en médecins généralistes et spécialistes (notamment en anesthésie et gynécologie) et en personnels paramédicaux. Sur ce dernier point, Amar Tou escompte d'arriver d'ici 2009 au taux de 1 agent paramédical pour 290 habitants au lieu du taux actuel de 1 agent pour 357 habitants.

Affirmant que les dérapages en milieu hospitalier privé doivent être traités de manière pédagogique, Amar Tou a indiqué cependant que les statuts particuliers, en cours d'élaboration et discussion avec les partenaires sociaux, pourraient contenir des dispositions incitatives pour les médecins du secteur privé.

C. B.

Chérif Bennaceur

DES ENSEIGNANTS PROMUS AU RANG MAGISTRAL HONORÉS A L'USTHB**Mastères et doctorats, les défis majeurs pour l'université**

L'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène a honoré, hier, des enseignants promus au rang magistral et certains de ses retraités. Le recteur de l'université a abordé dans son allocution d'ouverture la situation particulière vécue durant l'année 2006 et qui n'a pas permis l'organisation d'une telle cérémonie plus tôt. Année ponctuée par des mouvements de grève et un bras de force opposant le Cnes au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Le recteur de l'USTHB a rappelé que «l'université est confrontée à des demandes plus ou moins contradictoires de massification et de qualité, de service public et de recherche de financement». Il citera ainsi la nouvelle organisation en licences et mastères qui offre une opportunité exceptionnelle. «La relation entre l'université et les entreprises évolue dans le monde entier (...) Si l'université doit garder son rôle dans le transfert de la connaissance et le développement, de la connaissance par la recherche, elle ne peut plus ignorer la demande des entreprises que ce soit dans les types de formation ou dans la recherche», a déclaré l'intervenant qui a précisé en outre que l'université n'est actuellement qu'au départ de ce processus en comparaison avec ce qui se passe dans le monde. Plus de 800 000 étudiants ont été inscrits cette année à l'université et près de un million et demi sont attendus à la fin de cette décennie. Selon le recteur de l'USTHB, une importance particulière sera donnée au deuxième et troisième cycle de l'architecture L.M.D. C'est-à-dire aux mastères et aux doctorats. Ce qui, dira l'intervenant, constitue un défi majeur pour les 15 prochaines années. Les effectifs en spécialité sont de 8000 étudiants, 1310 inscriptions ont été faites cette année en magistère et mille inscriptions au doctorat. Avec 919 inscrits en doctorat d'Etat et doctorat, le nombre de soutenance devrait fortement augmenter, selon toujours le recteur. Ceci alors que la date du 31 décembre 2007 a été fixée par un décret comme ultime échéance pour les soutenances de doctorat d'Etat. L'USTHB compte 1494 enseignants permanents parmi lesquels 405 sont de rang magistral, soit 27%.

F. Zohra B.

CNES**Une journée de protestation le 27 février**

Les enseignants du supérieur poursuivent leur contestation avec cette fois l'organisation d'une journée de protestation pour le 27 de ce mois. Seront concernées par ce débrayage les dix-neuf universités qui ont déjà entamé des mouvements de grève. Il s'agit, notamment, selon M. Djadoue du Cnes, des universités de Béjaïa, d'Oran, Boumerdès, Mascara, l'INI, l'INA et l'Epau. Reprochant à la tutelle de ne pas tenir ses promesses s'agissant des revendications socioprofessionnelles, les enseignants du supérieur maintiennent leur position et comptent faire entendre leur voix.

F. Z. B.

GRIPPE AVIAIRE**Pas de craintes, estime Amar Tou**

Le ministre de la Santé a estimé sur les ondes de la Chaîne I qu'il n'y a pas de risque quant à l'apparition de cas de grippe aviaire en Algérie et que le dispositif de veille et de prévention mis en place est toujours d'actualité.

Cela même si Amar Tou a estimé que le récent rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la propagation du virus H5N1 doit être pris en considération.

C. B.

Chérif Bennaceur

ESSAIS NUCLEAIRES DANS LE SAHARA**L'Algérie extériorise sa douleur**

Près d'un demi-siècle après, l'Algérie commet le premier acte public d'interroger l'histoire, la France, donc, d'une autre façon, sur les essais nucléaires français dans le Sahara entre 1960 et 1966. Le colloque international sur les conséquences des essais nucléaires dans le monde, ouvert hier et pour deux jours à l'hôtel El-Aurassi à Alger, participe en tout de cet objectif. L'intérêt est déjà dans l'initiative ainsi prise même si nos ministres, celui des Moudjahidine y compris, étaient, hier, affairés ailleurs.

Sofiane Ait Iflis - Alger (Le Soir) - Le colloque s'est ouvert donc sur une allocution du ministre des Moudjahidine, Mohamed Cherif Abbas, déclamée par le directeur du patrimoine et culture du ministère. Une allocution dans laquelle le ministre a soutenu qu'«il est du devoir de l'Etat français de reconnaître sa responsabilité quant aux conséquences néfastes

engendrées par ses essais nucléaires opérés dans le Sahara algérien et qui ont causé des dommages aux êtres vivants et à l'environnement dans cette région». Le ministre a demandé, en outre, «l'ouverture des archives» relatives à ces essais nucléaires ainsi que la «prise en charge des victimes». Ceci en même temps que «l'identification des voies et moyens pour limiter les conséquences néfastes sur l'environnement». Ces demandes exprimées dans un propos liminaire aux travaux du colloque sont loin de constituer, il faut bien le mentionner, une exigence politique. Car, s'il suffisait de seulement solliciter l'ouverture des archives pour qu'elles le soient, la France se serait peut-être déjà montrée disponible à surveiller les sites où elle avait effectué des essais nucléaires pour qu'il n'y ait pas d'effets néfastes comme l'a recommandé l'assemblée générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique du 22 septembre 1995. On sait que

rien n'est fait, douze années après. L'Algérie, pays où la France a effectué pas moins de 17 essais nucléaires entre 1960 et 1966, reste toujours sans informations précises à ce sujet. La seule expertise faite remonte à 1999 et a été l'œuvre de l'AIEA. Une expertise préliminaire qui, donc, ne cerne pas la totalité des données. Chercher en génie nucléaire, Mansouri Amar a estimé en marge des travaux du colloque que cette initiative d'Alger constituerait un point d'ancrage pour un effort de recherche continu. La dimension internationale de la problématique soumise à débat à Alger aidera, à coup sûr, l'Algérie à structurer sa quête, en termes de demande et de stratégie, de vérité d'abord et de justice ensuite. Mais il faudra pour cela, au préalable, une volonté politique forte, assortie d'une implication associative tout autant forte. L'expérience polynésienne en la matière est assez intéressante. Dans ce pays, les efforts consentis approchent du

but, même si des difficultés restent encore à surmonter. Roland Oldham, président de l'association Mururoa et Tatou, estime que seule une pression conjuguée sur le gouvernement français est à même d'amener ce dernier à reconnaître et réparer les mutilations et crimes environnementaux commis en opérant ces essais nucléaires. «Le gouvernement polynésien a accepté et a institué une commission d'enquête, dont le rapport a été rendu public il y a une année. Le rapport fait ressortir que les conséquences des essais étaient et sont toujours néfastes pour les populations. Il faudra que le gouvernement français reconnaisse officiellement cette vérité», affirme-t-il. Pour lui, une pression sur le gouvernement français pourrait amener par ailleurs ce dernier à promulguer une loi pour les droits des victimes comme c'est le cas aux USA où une loi a été votée à la fin des années 80.

S. A. I.